



AVIS PUBLIC

Avis de défaut de paiement des taxes foncières

Le présent AVIS est donné par la soussignée, directrice générale et assistante-greffière de la Ville de Saint-Basile, QUE :

Les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique à la salle du conseil municipal au 20 rue Saint-Georges à Saint-Basile, le **jeudi 26 octobre 2023, à 10h**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais en plus des frais encourus subséquentement, et ce, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

	PROPRIÉTAIRE(S)	MATRICULE / LOT CADASTRE DU QUÉBEC CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE PORTNEUF	TAXES DUES (CAPITAL ET INTÉRÊTS) ¹ AU 8 SEPTEMBRE 2023
1.	Mélanie Morissette Francis Viens 45, rang Saint-Joseph Saint-Basile (Qc)	- Matricule : 9981-37-0747 - Lots : 4 896 853, 4 897 430 Terrain et bâtiment résidentiel	4 225.46 \$
2.	Caroline Guimond Danny Brière 254, rang Sainte-Anne Saint-Basile (Qc)	- Matricule : 9985-18-0956 - Lot : 4 897396 Terrain et bâtiment résidentiel	2 695.52 \$
3.	Claude Gauthier 36, rang Saint-Joseph Saint-Basile (Qc)	- Matricule : 9981-36-4223 - Lot : 4 897 433 Terrain et bâtiment résidentiel	3 391.24 \$
4.	Geneviève Lemay Alexandre Gagnon 31, avenue Papillon Saint-Basile (Qc)	- Matricule : 0380-73-1150 - Lots : 4 898 314 Terrain et bâtiment résidentiel	1 941.76 \$

¹ Certains frais s'ajouteront à ce montant, entre autres les taxes scolaires (s'il y a lieu) et un montant pour les frais administratifs.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTES

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire (acheteur) ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable le matin de la vente à la date et à l'endroit indiqué dans l'avis public.

Conditions à respecter pour enchérir :

- Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
 - Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
Permis de conduire / Carte d'assurance maladie / Passeport
 - Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter une copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :
 - ✓ à titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat.
 - ✓ à titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir (résolution, mandat, procuration et autres).
2. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste fait à l'ordre la Ville de Saint-Basile. À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.
 3. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjugé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit.
 4. La taxe fédérale sur les produits et les services (TPS) et la taxes de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.
 5. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service de greffe au 418-329-2204 ou consulter le site internet à l'adresse :
<http://saintbasile.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/Politique-103-121-07-Recouvrement-des-taxes-municipales-version-web.pdf>

DONNÉ à Saint-Basile ce 13^e jour de septembre deux mille vingt-trois.

Annie Thériault,
Directrice générale et assistante-greffière